



Séance du 28/11/2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Politique : *Qualité de ville, qualité de vie*

Délibération n° : 499

Commission : Aménagement - Urbanisme - Economie

Dossier : 161105

Direction en charge : Cadre de Vie

Objet : Versement de Fonds de concours par la commune de Saint Etienne pour la réfection de voiries à la Communauté Urbaine de Saint Etienne Métropole - Approbation

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du conseil : 18/11/2016

Compte rendu affiché le : 29/11/2016

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, M. Georges ZIEGLER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, M. Lionel SAUGUES, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, M. Frédéric DURAND, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Charles DALLARA, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Maurice VINCENT, Mme Pascale MARRON, M. Olivier LONGEON, M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE, M. Florent PIGEON (Présent de la question 1 à la question 43 du projet de l'ordre du jour.), Mme Stéphanie MOREAU, Mme Nadia SEMACHE, M. Serge HORVATH, M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC

Absents-Excusés :

M. Denis CHAMBE (pouvoir à M. Gilles ARTIGUES) Mme Marie-Dominique FAURE (pouvoir à M. Paul CORRIERAS) M. Robert KARULAK (pouvoir à M. Claude LIOGIER, Présent à partir de la question 10 du projet de l'ordre du jour.) M. Cyril MEKDJIAN (pouvoir à M. Georges ZIEGLER, Présent à partir de la question 19 du projet de l'ordre du jour.) Mme Raphaëlle JEANSON (pouvoir à M. Gabriel DE PEYRECAVE) M. Jacques PHROMMALA (pouvoir à Mme Brigitte MASSON)

Absents :

M. Michel BEAL

Politique : *Qualité de ville, qualité de vie*

Délibération n° : 499

Commission : Aménagement - Urbanisme - Economie

Dossier : 161105

Direction en charge : Cadre de Vie

Objet : Versement de Fonds de concours par la commune de Saint Etienne pour la réfection de voiries à la Communauté Urbaine de Saint Etienne Métropole - Approbation

□ **Rappel et Références :**

Les dispositions de l'article L 5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), permettent à une commune, membre d'une Communauté Urbaine, de verser à celle-ci, un fonds de concours pour contribuer à la réalisation ou au fonctionnement d'un équipement ; le montant du fonds ne pouvant excéder la part de financement assurée par le bénéficiaire du fonds, hors subventions.

Sur le plan formel, le versement d'un fonds de concours doit être approuvé par délibérations concordantes, exprimées à la majorité simple du Conseil Communautaire et du Conseil Municipal concerné.

□ **Motivation et Opportunité :**

Le montant total des opérations de réfection de voiries concernées est de 1.139 000 €T.T.C :

- le montant de l'opération de réfection des rues des Alliés et Louis Destre est de 322 000 €T.T.C. Le montant total du fonds de concours versé par la commune de Saint Etienne pour cette opération est fixé à 161 000 €
- le montant de l'opération de réfection du boulevard Raoul Duval est de 70 000 €T.T.C. Le montant total du fonds de concours versé par la commune de Saint Etienne pour cette opération est fixé à 35 000 € T.T.C.
- le montant de l'opération de réfection de la rue Florent Evrard est de 110 000 €T.T.C. Le montant total du fonds de concours versé par la commune de Saint Etienne pour cette opération est fixé à 55 000 €
- le montant de l'opération de réfection de la rue Fénelon est de 105 000 €T.T.C. Le montant total du fonds de concours versé par la commune de Saint Etienne pour cette opération est fixé à 52 500 €
- le montant de l'opération de réfection de la rue Comte Granchamp est de 120 000 €T.T.C. Le montant total du fonds de concours versé par la commune de Saint Etienne pour cette opération est fixé à 60 000 €
- le montant de l'opération de réfection de la rue des Treyves de Janon est de 217 000 €T.T.C. Le montant total du fonds de concours versé par la commune de Saint Etienne pour cette opération est fixé à 108 500 €

- le montant de l'opération de réfection de la rue Karl Marx est de 195 000 €T.T.C. Le montant total du fonds de concours versé par la commune de Saint Etienne pour cette opération est fixé à 97 500 €
- le montant total des fonds de concours versés par la commune de Saint Etienne est fixé à 569 500 € T.T.C.
- le montant des opérations pouvant évoluer, les fonds de concours versés par la commune de Saint Etienne seront ajustés :

Si le montant définitif des opérations est inférieur à l'estimation initiale, Saint Etienne Métropole pourra procéder au remboursement des trop perçus.

Si le montant définitif des opérations est supérieur à l'estimation initiale, dans la limite de 10% du montant initial susvisé et après accord express de la commune, le montant des fonds de concours versés par ladite commune sera augmenté, sans excéder la part de financement de Saint Etienne Métropole.

□ Contenu :

Les fonds de concours seront versés en une fois par la commune, dès que les deux délibérations concordantes du conseil municipal de Saint Etienne et du Conseil Communautaire de Saint Etienne Métropole seront exécutoires.

La dépense correspondante sera prélevée sur le budget 2016.

□ Maîtrise d'ouvrage :

Ville de Saint-Etienne

□ **Point Financier :**

◦ Coût total investissement TTC :

dont TVA :

◦ Coût total annuel fonctionnement TTC : 569 500 €

dont personnel mis en oeuvre :

◦ Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement	569 500					
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est proposé à l'Assemblée Communale de bien vouloir:

- donner un avis favorable pour l'exécution de ces travaux de réfection,
- de procéder au décaissement des fonds de concours versés par la commune de Saint Etienne au bénéfice de Saint Etienne Métropole
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document s'y afférant, dont un exemplaire devra rester joint au dossier.

Décision : Proposition adoptée	Imputation budgétaire Exercice 2016 - Chap.020 - Article 2041512 - Opération 2015 C 2801
Résultat du vote : 54 voix pour, 0 voix contre, 3 abstention(s)	
	Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjointe déléguée
	Pascale LACOUR